Note d'information (à lire attentivement)

Le certificat d'hérédité n'existant dans aucun texte légal, il n'en est pas délivré par la Mairie de Strasbourg. Afin de répondre aux organismes demandeurs, les héritiers peuvent remplir la présente attestation afin que la personne qui a qualité pour pourvoir aux funérailles puisse justifier de sa qualité d'héritier.

Aucun héritier ne doit être omis!

Cette attestation n'est valable que pour les successions d'un montant inférieur à 5000€, ne comportant aucun bien immobilier ni testament ou contrat de mariage.

En cas de doute, ou si la succession ne rentre pas dans ces critères, il convient de se rapprocher d'un notaire pour faire établir un acte de notoriété.

Pièces à fournir:

L'héritier qui fait la démarche auprès de l'établissement bancaire doit lui fournir les documents suivants :

- Son extrait d'acte de naissance
- Un extrait d'acte de naissance de chaque ayant droit désigné dans l'attestation
- Un extrait d'acte de naissance du défunt
- Une copie intégrale de l'acte de décès
- Un extrait d'acte de mariage, si le défunt était marié
- Un certificat d'absence d'inscription de disposition de dernières volontés*

*Ce document peut être obtenu auprès du fichier central des dispositions de dernières volontés (FCDDV) ou auprès de l'association pour le développement du service notarial (ADSN). La production du certificat est payante (18€ pour une demande depuis la France métropolitaine).

⇒ Service en ligne disponible sur le site service-public.fr/particuliers/vosdroits/R32210

L'attestation doit être signée par l'ensemble des héritiers qui y sont mentionnés.

Article 784 du Code civil
Article L.312-1-4 du Code monétaire et financier
Arrêté du 7 mai 2015 pris en application de l'article L. 312-1-4 du Code monétaire et financier

Attestation sur l'honneur de la qualité d'héritier

Nous, héritiers	de :			
Né(e) le :		à:		
Décédé(e) le :		à :		
Désignés ci-dess	sous :			
Nom de naissance	Nom marital (le cas échéant)	Prénom(s)	Adresse	Lien de parenté ave le défunt
Certifions que :				,
comptes du dé			notre compte les sommes fi es, obtenir la clôture desdits	_
Nous attestons	sur l'honneur :			
- Qu'il n'e - Qu'il n'y de la su - Que la s	existe pas d'autres hé existe pas de testame va ni procès, ni contes ccession succession ne compor succession est inférier	nt ni de contrat de r stations en cours cor te aucun bien immo	cernant le statut d'héritier ou l bilier	a composition
Fait à :		le :		
Signature des héritiers :			Signature du porteur :	